

# L'auto-archivage (Green OA) viole-t-il les droits d'auteur ?

Pas si vous vous assurez de déposer et d'ouvrir la bonne version de votre manuscrit après la période d'embargo spécifiée par votre éditeur.

Le meilleur moyen de savoir quelle version votre éditeur autorise à déposer et l'embargo requis, vous pouvez chercher le contrat d'édition que vous avez signé lorsque votre publication a été acceptée. Alternativement, [SHERPA/RoMEO](#) est un excellent outil pour vérifier les conditions standard de votre éditeur. [Heloïse](#) est le service équivalent des éditeurs et journaux français.

---

Révision #1

Créé 5 mars 2024 00:23:52 par Hamza Karmouche

Mis à jour 5 mars 2024 00:24:03 par Hamza Karmouche